

Interpellation concernant le Quartier de la Morâche, accès au bâtiment 5 sur la route de St-Cergue.

Lors de l'étude du préavis No 97, il avait été dit qu'il était urgent d'acheter le terrain et de réaliser un cheminement car les locataires allaient bientôt emménager. Il fallait notamment que, en cas de sinistre, les pompiers puissent accéder au bâtiment. Actuellement, il semble que le bâtiment No 5 soit occupé et que les gens y accèdent par un couloir accolé au bâtiment. Depuis la route de St-Cergue, au nord du bâtiment, une petite place recouverte de gros gravier se termine par 2 places de parc, puis c'est la grande pente vers le fond du vallon.

Questions :

Est-ce qu'un comblement va être fait côté nord de l'immeuble ?

Cet emplacement va-t-il rester une place de gros gravier ou va-t-elle être recouverte d'enrobé ?

Est-ce que le préavis No 97 prévoyait de faire plus que ce qui est actuellement réalisé ?

Dans l'état actuel, est-ce que les pompiers pourraient intervenir ?

Nyon , le 6 décembre 2013,
G.Ethenoz-Damond